

N° 90.026.24.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHEVREMONT

Séance du 25 janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES
AFFERENTS AU CONSEIL
MUNICIPAL

19

EN EXERCICE

15

QUI ONT PRIS PART A LA
DELIBERATION

13

DATE DE LA CONVOCATION
19 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION
19 janvier 2024

OBJET DE LA DELIBERATION

**Avis sur le projet de
périmètre délimité des
abords (PDA)**

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt cinq janvier** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MOUTARLIER, Maire.

Etaient présents : M. MOUTARLIER Jean-Paul, Maire - M. HUGUENIN Alain - Mme WALTER Mariette - Mme FREMY Maria - M. GROETZ Alexandre, Adjointes - Mme LECHGUER Najat - Mme BOULANGEOT Bénédicte - Mme MARCHAL Stéphanie - M. RIOS Sylvain - Mme PILLOD Amandine, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. FRICKER Didier, pouvoir à Monsieur HUGUENIN Alain
M. KACHEL Christian, pouvoir à Madame MARCHAL Stéphanie
M. WILLIG David, pouvoir à Monsieur GROETZ Alexandre
M. DI VORA Romain

Absents :

M. PION Xavier

Madame LECHGUER Najat a été nommée secrétaire.

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de l'Eglise Sainte Croix à Chèvremont, en date du 21 décembre 1992 ;

Vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de modifier le périmètre de protection autour du monument historique, fixé actuellement à 500 mètres ;

Vu la possibilité de mettre en place un périmètre délimité des abords (PDA) conformément à la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine ;

Considérant que le périmètre délimité des abords :

- désignera des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui seront susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;
- se substituera au périmètre actuel des 500 mètres ;
- sera plus adapté au contexte communal et au monument historique.

La cartographie de délimitation de ce périmètre sera jointe à la présente.

Pour extrait certifié conforme,
Chèvremont,
le 29 janvier 2024
Le Maire,
Jean-Paul MOUTARLIER.



N° 90.026.24.11

Après délibération, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, le conseil municipal :

- émet un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords autour de l'Eglise Sainte Croix de Chèvremont mais sollicite l'exclusion du PDA d'un secteur (Grillons) – voir cartographie ci-jointe.

Ce projet de PDA sera soumis à enquête publique conjointement au plan local d'urbanisme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en Préfecture le**

Pour extrait certifié conforme,
Chèvremont,
le 29 janvier 2024
Le Maire,
Jean-Paul MOUTARLIER



Chèvremont (90)

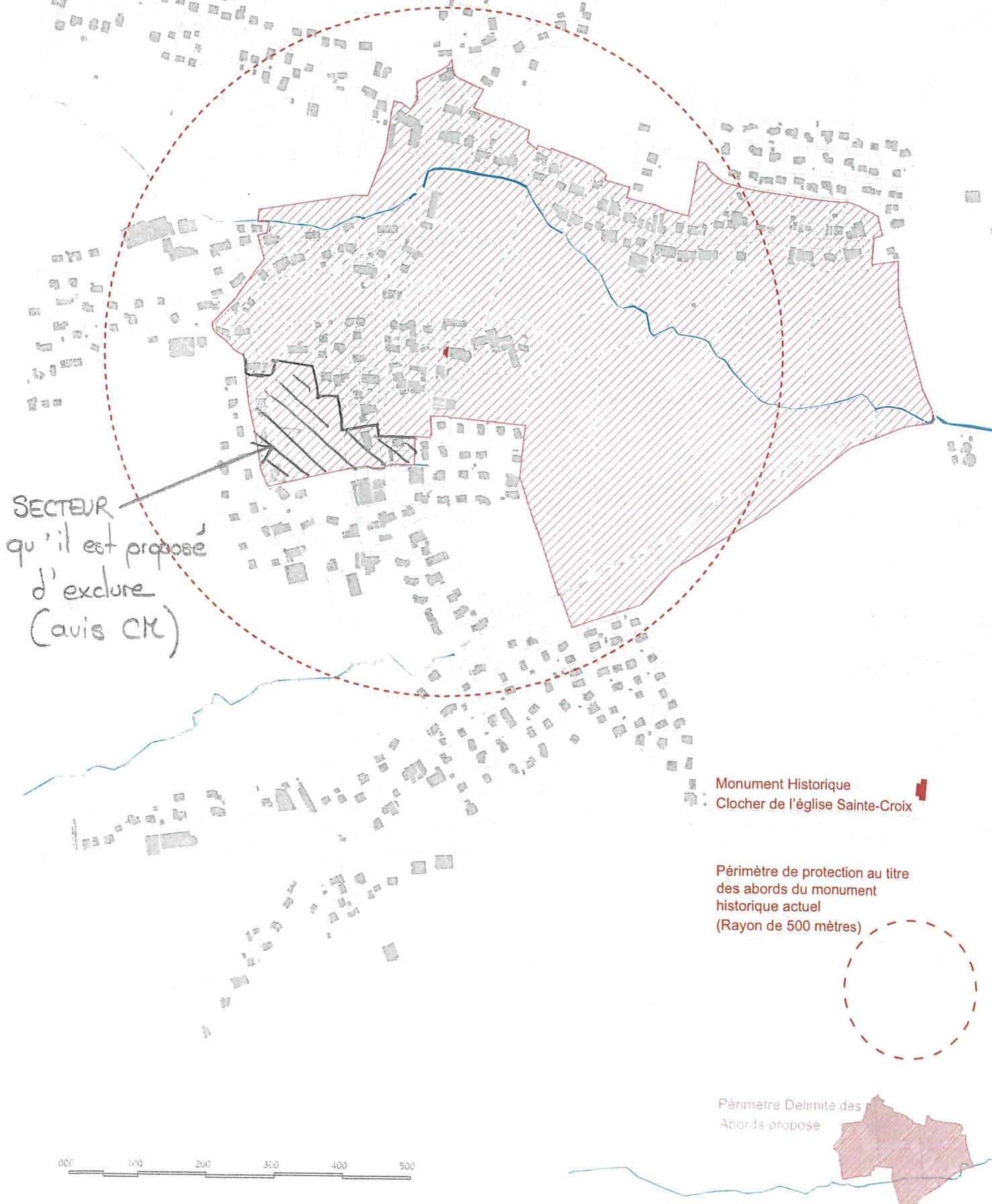
Périmètre de protection au titre des abords du monument historique actuel R500

+

Périmètre Délimité des Abords proposé

20230909

sources / Cadastre.gouv.fr décembre 2022 / Atlas des Patrimoines



SECTEUR
qu'il est proposé
d'exclure
(avis CR)

Monument Historique
Clocher de l'église Sainte-Croix

Périmètre de protection au titre
des abords du monument
historique actuel
(Rayon de 500 mètres)

Périmètre Délimité des
Abords proposé

